

# CND

Centre national de la danse

**VIE PROFESSIONNELLE**

# DIPLÔME D'ÉTAT DE PROFESSEUR DE DANSE

LISTE DES ÉTABLISSEMENTS HABILITÉS À ASSURER  
LA FORMATION

## FÉVRIER 2017

Département Ressources professionnelles

**CND**

1, rue Victor-Hugo  
93507 Pantin cedex

01 41 839 839  
ressources@cnd.fr

cnd.fr

## **INTRODUCTION**

Le Diplôme d'Etat de professeur de danse a été créé et rendu obligatoire par la loi du 10 juillet 1989, aujourd'hui codifiée (Code de l'éducation, articles L362-1 à L362-5). Cette obligation concerne l'enseignement des danses classique, contemporaine et jazz.

La formation préparatoire à ce diplôme d'état est proposée dans des centres publics et privés.

Six établissements publics assurent la formation : les Pôles supérieurs d'enseignement artistique de Nouvelle Aquitaine (Bordeaux), Bretagne/Pays-de-la-Loire (Nantes), Occitanie (Toulouse), Hauts-de-France (Lille) et Grand-Est (Metz), ainsi que le Centre national de la danse (Pantin et Lyon – formation professionnelle uniquement). A ces établissements relevant du ministère de la Culture, s'ajoute le CREPS de Montpellier, sous tutelle du ministère des Sports.

Vingt-trois centres privés sont également habilités par le ministère de la Culture pour la préparation au diplôme d'État.

Cette fiche présente l'ensemble des centres préparant au diplôme d'état (publics et privés), classés par région, après un rapide rappel des différentes modalités de préparation et d'obtention de ce diplôme.

## **SOMMAIRE**

<b>Examen d'aptitude technique (EAT)</b>	<b>2</b>
<b>Formation au Diplôme d'Etat</b>	<b>4</b>
<b>Centres habilités (classés par région)</b>	<b>5</b>
<b>Textes relatifs au DE</b>	<b>13</b>

# EXAMEN D'APTITUDE TECHNIQUE (EAT)

L'inscription à la formation au diplôme d'état est soumise à l'obtention préalable de l'examen d'aptitude technique (EAT). Cet examen permet de vérifier que le candidat possède les compétences techniques et artistiques requises pour aborder la préparation au DE.

## EPREUVES

Les épreuves de l'EAT consistent en :

- une variation imposée (1min30s à 3min) : coefficient 3 ;
- une composition personnelle (1min30s à 3min) : coefficient 2 ;
- une improvisation (30s à 1 min) : coefficient 1.
- Un entretien avec le jury porte sur l'ensemble des épreuves. Il permet au candidat de préciser sa prestation et ses propositions. Durée totale des épreuves : 15 min.

Les vidéos des variations imposées sont diffusées par le ministère de la Culture sur Dailymotion :

[http://www.dailymotion.com/playlist/x3ig41\\_culture-gouv\\_epreuves-de-danse/1#video=x3epuad](http://www.dailymotion.com/playlist/x3ig41_culture-gouv_epreuves-de-danse/1#video=x3epuad)

La brochure d'accompagnement des vidéos est en ligne sur le site du ministère :

<http://www.culturecommunication.gouv.fr/Politiques-ministerielles/Danse/Enseignement-formation-et-metiers>

## INSCRIPTION

Le dossier d'inscription à l'EAT est à télécharger sur le site du ministère de la Culture et de la Communication ou à retirer auprès de la direction régionale des affaires culturelles (DRAC) du lieu d'habitation du candidat.

Il est à retourner au centre d'examen dont relève le candidat en fonction de son lieu de domicile.

A la réception du dossier, le centre d'examen :

- Adresse au candidat une attestation d'inscription, un DVD et un CD de la variation imposée.
- Encaisse les droits d'inscription (50€).

**Lien vers le site du ministère pour télécharger le dossier de candidature, l'avis d'examen, le calendrier et la note explicative :**

<http://www.culturecommunication.gouv.fr/Politiques-ministerielles/Danse/Enseignement-formation-et-metiers/L-Examen-d-Aptitude-Technique-EAT>

## CENTRES D'EXAMEN

3 centres d'examen sont désignés par le ministère de la Culture pour organiser les épreuves :

**Ecole Supérieure Musique et Danse Nord de France (ESMD)**, pour les candidats domiciliés dans les régions : Grand Est, Bourgogne - Franche-Comté, Centre - Val-de-Loire, Île-de-France, Hauts-de-France, Normandie et dans les régions d'Outre-mer

Les épreuves se déroulent à l'Ecole de danse de l'Opéra national de Paris (Nanterre).

ESMD Nord de France - E.A.T.

Rue Alphonse Colas 59000 LILLE / T 03 28 36 67 96 ou 03 20 23 64 93 / Mél : [shanebutt@esmd.fr](mailto:shanebutt@esmd.fr)

<http://www.esmd.fr>

**Institut Supérieur des Arts de Toulouse (ISDAT)**, pour les candidats domiciliés en Corse, Occitanie, Provence-Alpes-Côte d'Azur et Auvergne-Rhône-Alpes.

Les épreuves se déroulent à Marseille (Ecole Nationale Supérieure de Danse de Marseille).

ISDAT de Toulouse E.A.T.

12 place Saint-Pierre 31000 TOULOUSE / T 05 31 47 19 42 / Mél : [service.eat@isdat.fr](mailto:service.eat@isdat.fr)

[www.isdat.fr](http://www.isdat.fr)

**Pôle d'enseignement supérieur de musique et de danse (PESMD) de Bordeaux-Aquitaine**, candidats domiciliés en Nouvelle Aquitaine, Bretagne, Pays-de-la-Loire.

Les épreuves se déroulent à Bordeaux.

PESMD de Bordeaux-Aquitaine E.A.T. 19 rue de Monthyon 33800 BORDEAUX / T 05 56 91 36 84

Mél : [eatienza@pesmd-bordeaux-aquitaine.com](mailto:eatienza@pesmd-bordeaux-aquitaine.com)

<http://www.pesmd-bordeaux-aquitaine.com>

## **CALENDRIER**

1 session d'examen (au printemps) et 1 session de rattrapage (à l'automne) chaque année.  
Pour 2017 : clôture des inscriptions le 10 février ; examens entre le 10 avril et le 3 mai.

## **CANDIDATS DISPENSES DE L'EAT**

Liste des titres et diplômes valant dispense de l'EAT : cf. annexe III de l'arrêté du 20 juillet 2015 relatif aux différentes voies d'accès à la profession de professeur de danse (publiée au Bulletin officiel du ministère de la Culture, n°248, p.156 et suivantes).

<http://www.culturecommunication.gouv.fr/Ressources/Bulletin-officiel/Bulletin-officiel-n-248-juillet-2015>

Sont notamment dispensés de l'EAT :

- les candidats titulaires du diplôme d'études chorégraphiques (DEC – diplôme de fin d'études dans les conservatoires à rayonnement départemental ou régional), dans la discipline dans laquelle ils ont obtenu leur DEC ;
- les danseurs professionnels justifiant de l'activité nécessaire à l'ouverture des droits au régime spécifique (annexe 10) de l'assurance chômage (danseurs intermittents).

La demande de dispense de l'EAT est à effectuer auprès de la DRAC de la région de domicile du candidat.

# FORMATION AU DIPLOME D'ETAT

## INSCRIPTION

Le candidat doit :

Etre âgé d'au moins 18 ans au 31 décembre de l'année de délivrance du livret de formation ; justifier de la réussite à l'EAT dans l'option choisie ou en être dispensé.

Le candidat fait une demande d'inscription à la formation au diplôme d'Etat de professeur de danse auprès de la DRAC, qui lui délivre un livret de formation.

Le candidat s'inscrit ensuite auprès d'un centre habilité à assurer la formation au DE.

## DEROULE DE LA FORMATION

Le Diplôme d'Etat de Professeur de Danse est composé de 4 Unités d'Enseignement, pour une durée totale de formation de 600 heures minimum :

Formation musicale : 100 heures

Histoire de la Danse : 50 heures

Anatomie Physiologie : 50 heures

Pédagogie théorique et pratique et analyse du mouvement : 400 heures.

Le cursus des études et des examens est, en général, organisé sur deux années universitaires.

L'UE de pédagogie ne peut être présentée qu'une fois obtenues les 3 autres UE.

Des formations plus courtes (en 400 et 200h) sont spécifiquement prévues pour les artistes chorégraphiques :

### **la formation au DE – UE de pédagogie (400 h) :**

Les danseurs professionnels justifiant de l'activité nécessaire à l'ouverture du droit au régime spécifique de l'assurance-chômage, conformément aux dispositions conventionnelles en vigueur (intermittents du spectacle), bénéficient de :

- la dispense de l'examen d'aptitude technique ;

- l'équivalence des trois premières unités de valeur du diplôme d'Etat de professeur de danse.

Le livret de formation, mentionnant ces équivalences, est obtenu auprès de la direction régionale des Affaires culturelles (DRAC).

Les danseurs intermittents intègrent directement la formation à l'UV de pédagogie.

### **la formation pédagogique des artistes chorégraphiques (200h) :**

Elle s'adresse aux artistes chorégraphiques justifiant d'une activité professionnelle d'au moins trois ans au sein du Ballet de l'Opéra national de Paris, des Ballets de la Réunion des Opéras de France (ex RTL), des Centres chorégraphiques nationaux ou de compagnies européennes (dont la liste est fixée par arrêté). Le stagiaire doit avoir obtenu de la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) une autorisation d'inscription mentionnant qu'il remplit les conditions requises pour suivre cette formation.

Le CND (Pantin et Lyon) propose uniquement les formations en 400h et 200h. Il ne propose pas la formation complète en 600h.

## BOURSES D'ETUDES

Les étudiants préparant leur diplôme d'Etat, s'ils sont confrontés à des difficultés matérielles ne leur permettant pas d'entreprendre ou de poursuivre des études supérieures, peuvent solliciter une bourse d'étude de l'enseignement supérieur (attribuée sur critères sociaux, critères d'âge et de nationalité).

L'étudiant doit demander un dossier social étudiant sur le site Internet du C.N.O.U.S. entre le 15 janvier et le 30 avril de chaque année pour l'année universitaire suivante.

Pour plus d'information : [www.cnous.fr](http://www.cnous.fr) et les lieux de formation.

## VAE

L'obtention du DE par la validation des acquis de l'expérience est prévue par l'arrêté du 20 juillet 2015, mais elle n'est actuellement pas mise en œuvre. Aucun centre ne propose donc actuellement de procédure de VAE.

# CENTRES HABILITES

Les établissements sont classés par région, puis selon leur code postal.

## AUVERGNE – RHONE-ALPES

### Espace Pléiade - Le Majestic

17-19 rue du Pontillard

03200 VICHY

T 04 70 98 50 75 / F 04 70 97 95 38

Direction pédagogique : Sadok Khechana

Mél : [espacepleiade.vichy@free.fr](mailto:espacepleiade.vichy@free.fr)

<http://pleiadevichy.e-monsite.com/>

L'Espace Pléiade est également implanté à Paris.

*option jazz*

*préparation à l'EAT*

### La Manufacture - Centre de formation professionnelle

4 impasse Jules Ferry

15000 AURILLAC

T 04 71 48 35 03 / F 04 71 48 75 70

Responsable pédagogique : Vendetta Mathea

Mél : [info@la-manufacture.com](mailto:info@la-manufacture.com)

[www.la-manufacture.com](http://www.la-manufacture.com)

*options contemporain et jazz*

*préparation à l'EAT*

### Le LACET (Lieu d'Art Chorégraphique, d'Enseignement et de Transmission)

Quartier Tartary

07200 Pont d'Aubenas

T 04 75 93 34 38 / Pédagogie: 06 80 63 49 96 / Administration: 06 99 18 05 72

Mél : [lacet@orange.fr](mailto:lacet@orange.fr)

<http://le-lacet.com/>

*options classique, contemporain et jazz*

*préparation à l'EAT*

### CND Lyon Rhône-Alpes

40 ter rue Vaubécour

69002 LYON

T 04 72 56 10 70 / F 04 72 56 10 71

Directrice : Bernadette Leguil

Mél : [sylvie.duchon@cnd.fr](mailto:sylvie.duchon@cnd.fr)

[www.cnd.fr](http://www.cnd.fr)

*option contemporain*

Attention : le Centre national de la danse propose uniquement les formations en 400h et 200h, à destination des danseurs professionnels. Il ne propose pas la formation complète en 600h.

## **Scène formations**

58 rue Magenta  
69100 Villeurbanne  
T 04 72 65 09 68  
Responsable pédagogique : Janis Godfrey  
Mél : [sceneformations@wanadoo.fr](mailto:sceneformations@wanadoo.fr)  
[www.sceneformations.com](http://www.sceneformations.com)

*option jazz  
préparation à l'EAT*

## **Centre de Formation Danse désoblique**

162 grande rue  
69600 Oullins  
T 06 15 33 11 19  
Directrice : Blandine Martel-Basile  
Mél : [communication@desoblique.com](mailto:communication@desoblique.com)  
<http://cfdd.tumblr.com/>

*options classique et contemporain  
préparation à l'EAT*

## **Artys'Tik**

1 passage de Vignières  
74000 Annecy  
T 04 50 23 06 52  
Directrice : Bénédicte Windsor  
Mél : [formation@centreatys.com](mailto:formation@centreatys.com)  
<http://www.centreatys.com>

options classique et jazz  
préparation à l'EAT

### **Information et retrait des livrets de formation**

#### **DRAC**

Hôtel de Chazerat - 4 rue Pascal – BP 378 - 63010 Clermond-Ferrand cedex 1  
T 04 73 41 27 00 / F 04 73 41 27 69  
Le Grenier d'Abondance – 6 quai Saint-Vincent 69283 Lyon cedex 1  
T 04 72 00 44 00 / F 04 72 00 43 30

## **HAUTS-DE-FRANCE**

### **Ecole Supérieure Musique et Danse**

Rue Alphonse Colas  
59000 LILLE  
T 03 28 36 67 96  
Direction pédagogique danse : Pascal Minam-Borier  
Mél : [shanebutt@esmd.fr](mailto:shanebutt@esmd.fr) (Steven Hanebutt)  
[www.esmd.fr](http://www.esmd.fr)

*options classique et contemporain  
préparation à l'EAT*

Un parcours mutualisé permet aux étudiants de préparer simultanément une licence en danse et un diplôme d'état de professeur de danse.

Une préparation à l'EAT est également proposée par l'Université Lille 3, en lien avec l'Ecole du Ballet

du Nord.

Pour plus d'informations sur ces cursus, consulter la fiche pratique Danse et université.

## **Studio 920**

Rue de la Mine – BP 3

59920 QUIEVRECHAIN

T/F 03 27 35 15 55

Responsable pédagogique classique : Edith Parent

Responsable pédagogique jazz : Joëlle Bovis

Mél : centrededanse920@aol.com

www.studio920.org

*options classique et jazz*

*préparation à l'EAT*

### **Information et retrait des livrets de formation**

**DRAC** Hôtel Scrive -3 rue du Lombard - 59041 Lille cedex

T 03 20 06 87 58 / F 03 28 36 62 21 ou 23

## **ÎLE-DE-FRANCE**

### **Institut de formation professionnelle Rick Odums (IFPRO)**

54 A rue de Clichy

75009 PARIS

T 01 53 32 75 00 / F 01 53 32 77 01

Direction pédagogique : Eliane Seguin

Mél : contact@centre-rick-odums.com

www.centre-rick-odums.com

*option jazz*

*préparation à l'EAT*

### **L'Ecole Choreia**

4 rue Bréguet

75011 PARIS

T 01 55 28 84 00 / F 01 55 28 84 09

Directrice : Martine Curtat-Cadet

Mél : choreia@lecentredesarts.com

www.choreia.com

*options contemporain et jazz*

*préparation à l'EAT*

### **Studio Harmonic**

5 passage des Taillandiers

75011 PARIS

T 01 48 07 13 39 / F 01 49 23 40 43

Directrice artistique : Corinne Lanselle

Mél : contact@studioharmonic.fr

www.studioharmonic.fr

*options contemporain et jazz*

*préparation à l'EAT*

## **Espace Pléiade / Ballet Jazz de Paris**

5-7 rue du Moulin Vert

75014 PARIS

T 01 45 40 44 66 / F 01 45 40 49 99

Direction pédagogique : Sadok Khechana

Mél : espacepleiade@yahoo.fr

<http://pleiadevichy.e-monsite.com/>

L'Espace Pléiade est également implanté à Vichy.

*option jazz*

*préparation à l'EAT*

## **A.I.D. (Académie Internationale de la Danse)**

63 rue Boissière

75016 PARIS

T 01 45 01 92 06 / F 01 45 01 92 01

Directrice : Nicole Chirpaz

Mél : [contact@espacelauriston.fr](mailto:contact@espacelauriston.fr)

[www.academiedanseparis.com](http://www.academiedanseparis.com)

*options classique, contemporain et jazz*

*préparation à l'EAT*

## **Goubé – European Dance Center**

8 rue Émile Allez

75017 PARIS

T 01 45 63 40 21

Directrice : Jennifer Goubé

Mél : [jgoube@dansegoube.com](mailto:jgoube@dansegoube.com)

[www.dansegoubeparis.com](http://www.dansegoubeparis.com)

*option classique*

*préparation à l'EAT*

## **Rencontres Internationales de Danse Contemporaine (R.I.D.C.)**

27 rue Ganneron

75018 Paris

T/F 01 42 64 77 71

Directrice pédagogique et artistique : Sophie Chadeaux

Mél : [ridcbureau@gmail.com](mailto:ridcbureau@gmail.com)

[www.ridc-danse.com](http://www.ridc-danse.com)

*option contemporain*

*préparation à l'EAT*

## **CND**

Centre national de la danse

Département Formation et Pédagogie

1 rue Victor Hugo

93507 PANTIN cedex

T 01 41 83 98 76 / F 01 41 83 98 77

Directrice du département Formation et pédagogie : Hélène Joly

Mél : [formation@cnd.fr](mailto:formation@cnd.fr)

[www.cnd.fr](http://www.cnd.fr)

*options classique, contemporain et jazz*

Attention : le Centre national de la danse propose uniquement les formations en 400h et 200h, à destination des danseurs professionnels. Il ne propose pas la formation complète en 600h.

**Information et retrait des livrets de formation**

**DRAC** 45-47 rue Le Peletier 75009 Paris / T 01 56 06 50 00 / F 01 56 06 52 48

**NOUVELLE AQUITAINE**  
**PESMD Bordeaux-Aquitaine**

Pôle d'enseignement supérieur de musique et de danse  
19 rue Monthyon  
33800 BORDEAUX  
T 05 56 91 36 84 (département danse : 05 56 91 45 44)  
Directrice pédagogique danse : Virginie Mirbeau  
Mél : vmirbeau@pesmd-bordeaux-aquitaine.com  
www.pesmd-bordeaux-aquitaine.com

*options contemporain et jazz*  
*cursus 600h, 400h et 200h*

Un cursus mutualisé licence danse et DE est proposé en partenariat avec l'Université Bordeaux Montaigne. Ce cursus permet l'obtention des deux diplômes (licence et DE) en 3 ans. Pour plus d'informations sur ce cursus, consulter la fiche pratique Danse et université.

**Information et retrait des livrets de formation**

**DRAC** 54, rue Magendie 33074 Bordeaux cedex T 05 57 95 02 02 / F 05 57 95 01 25

**OCCITANIE**  
**ISDAT département du spectacle vivant**

12 place Saint Pierre  
31000 TOULOUSE  
T 05 31 47 19 40 ou 41  
Directrice des études de l'unité danse : Nadine Hernu  
Mél : nadine.hernu@isdat.fr  
www.isdat.eu

*options classique, contemporain et jazz*  
*préparation à l'EAT*

**CENTRE JAMES CARLES**

51 bis rue des Amidonniers  
31000 TOULOUSE  
T 05 62 30 69 10 / F 05 62 30 69 14  
Directeur : James Carlès  
Mél : info@jamescarles.com  
www.jamescarles.com

*options contemporain et jazz*  
*préparation à l'EAT*

## **EPSEDANSE**

54 rue du Faubourg Figuerolles  
34070 MONTPELLIER  
T 04 67 92 69 92 / F 04 67 58 97 40  
Directrice : Anne-Marie Porras  
Mél : [contact@epsedanse.com](mailto:contact@epsedanse.com)  
[www.epsedanse.com](http://www.epsedanse.com)

*options contemporain et jazz  
préparation à l'EAT*

## **C.R.E.P.S. de Montpellier**

Centre de ressources, d'expertise et de performance sportives  
2 avenue Charles Flahaut  
34090 MONTPELLIER  
T 04 67 61 05 22 / F 04 67 52 37 51  
Coordinateur DE danse : Michel Lalande  
Mél : [formation@creps-montpellier.sports.gouv.fr](mailto:formation@creps-montpellier.sports.gouv.fr)  
[www.creps-montpellier.org](http://www.creps-montpellier.org)

*options classique, contemporain et jazz  
préparation à l'EAT*

### **Information et retrait des livrets de formation**

#### **DRAC**

Hôtel des Chevaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem - 32 rue de la Dalbade - BP811 - 31080 Toulouse cedex 6  
T 05 67 73 20 20 / F 05 61 23 12 71  
Hôtel de Grave - 5 rue de la Salle l'Evêque CS 49 020 - 34967 Montpellier cedex 2  
T 04 67 02 32 00 / F 04 67 02 32 04

## **PAYS DE LA LOIRE**

### **LE PONT SUPÉRIEUR – Pôle d'enseignement supérieur spectacle vivant**

#### **Bretagne Pays-de-la-Loire**

32 rue Émile Péhant  
44000 NANTES  
T 02 40 89 90 50 / F 02 40 89 90 59  
Directeur du département danse : Maurice Courchay  
Mél : [danse@lepontsuperieur.eu](mailto:danse@lepontsuperieur.eu)  
[www.lepontsuperieur.eu](http://www.lepontsuperieur.eu)

*options classique, contemporain et jazz  
préparation à l'EAT*

### **Information et retrait des livrets de formation**

**DRAC** 1 rue Stanislas Baudry - BP 63518 - 44035 Nantes cedex 1 - T 02 40 14 23 00 / F 02 40 14 23 01

## **PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR**

### **École supérieure de danse de Cannes- Mougins Rosella Hightower**

140 allée Rosella Hightower

06250 MOUGINS

T 04 93 94 79 80 / F 04 93 94 79 81

Directrice artistique et pédagogique : Paola Cantalupo

Mél : [contact@cannedance.com](mailto:contact@cannedance.com)

[www.cannedance.com](http://www.cannedance.com)

*options classique, contemporain et jazz*

### **Centre de formation professionnelle et d'études supérieures en danse (Off Jazz)**

16 rue Cassini

06300 NICE

T 04 93 89 10 10 / T 06 76 54 17 57

Directeur : Gianin Loringett

Direction des études : Martine Kaiserlian

Mél : [offjazz@offjazz.com](mailto:offjazz@offjazz.com)

[www.offjazz.com](http://www.offjazz.com)

*options jazz et contemporain*

*préparation à l'EAT*

### **Les Studios du Cours**

76 rue du Rouet

13008 MARSEILLE

T 04 91 33 12 23

Directrice pédagogique : Marie Verdeuil

Mél : [contact@lesstudiosducours.com](mailto:contact@lesstudiosducours.com)

[www.lesstudiosducours.com](http://www.lesstudiosducours.com)

*options classique, contemporain et jazz*

*préparation à l'EAT*

### **Centre aixois de formation à l'enseignement de la danse (CAFEDANSE)**

2 bis traverse de l'Aigle d'Or

13100 AIX-EN-PROVENCE

T 04 42 26 84 26 / F 04 42 12 40 46

Directrice pédagogique : Nicole-Claire Perreau

Mél : [cafedanse@orange.fr](mailto:cafedanse@orange.fr)

<http://cafedanse.free.fr/>

*options classique, contemporain et jazz*

*préparation à l'EAT*

## **Danse Mouvance**

6 avenue de la Petite Marine

84800 L'ISLE-SUR-LA-SORGUE

T (secrétariat) 04 90 20 15 36 / 07 82 07 23 49 / (direction) 06 15 11 29 56

Directrice artistique : Géraldine Carel

Mél : [contact@dansemouvance.com](mailto:contact@dansemouvance.com)

[www.dansemouvance.com](http://www.dansemouvance.com)

*option classique*

*préparation à l'EAT*

### **Information et retrait des livrets de formation**

**DRAC 23 bd du Roi René 13617 Aix en Provence cedex - T 04 42 16 19 00 / F 04 42 38 03 22**

## **GUADELOUPE**

### **L'ARTCHIPEL Scène Nationale de la Guadeloupe**

Bd du Gouverneur Général Félix Eboué - BP 280

97105 BASSE-TERRE cedex

T 05 90 99 29 15

Direction pédagogique : Gary Moss

Mél : [gross@lartchipel.net](mailto:gross@lartchipel.net)

[www.lartchipel.com](http://www.lartchipel.com)

*options classique, contemporain et jazz*

*préparation à l'EAT*

## **Format'danse**

18 Fromager de Jabrun 2 Convenance

97122 BAIE-MAHAULT

*options classique, contemporain et jazz*

### **Information et retrait des livrets de formation**

**DRAC 28 rue Perrinon 97100 Basse-Terre - T 05 90 41 14 80 / F 0590 41 14 60**

# TEXTES RELATIFS AU DE

Loi n°89-468 du 10 juillet 1989 relative à l'enseignement de la danse, codifiée aux articles L362-1 et suivants du Code de l'éducation :

[https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do;jsessionid=FC1E26C45A03A3921FA44D72E48948C6.tpdila15v\\_1?idArticle=LEGIARTI000024040036&cidTexte=LEGITEXT000006071191&dateTexte=20170123&categorieLien=id&oldAction=rechCodeArticle](https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do;jsessionid=FC1E26C45A03A3921FA44D72E48948C6.tpdila15v_1?idArticle=LEGIARTI000024040036&cidTexte=LEGITEXT000006071191&dateTexte=20170123&categorieLien=id&oldAction=rechCodeArticle)

Arrêté du 20 juillet 2015 relatif aux différentes voies d'accès à la profession de professeur de danse en application de l'article L362-1 du Code de l'éducation :

[http://www.legifrance.gouv.fr/jo\\_pdf.do?id=JORFTEXT000030943923](http://www.legifrance.gouv.fr/jo_pdf.do?id=JORFTEXT000030943923)

Annexes de l'arrêté du 20 juillet 2015 relatif aux différentes voies d'accès à la profession de professeur de danse en application de l'article L362-1 du Code de l'éducation (publiée au Bulletin officiel du ministère de la Culture, n°248, p.156 et suivantes) :

<http://www.culturecommunication.gouv.fr/Ressources/Bulletin-officiel/Bulletin-officiel-n-248-juillet-2015>

Arrêté du 22 juin 2016 modifiant l'arrêté du 20 juillet 2015 relatif aux différentes voies d'accès à la profession de professeur de danse en application de l'article L. 362-1 du code de l'éducation :

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000032843131&fastPos=1&fastReqId=1367082707&categorieLien=id&oldAction=rechTexte>

Fiche du DE sur le RNCP (répertoire national de la certification professionnelle) :

<http://www.rncp.cncp.gouv.fr/grand-public/visualisationFiche?format=fr&fiche=13866>